



## Actions pour votre sécurité à bord du Train Restaurant

Les mesures sanitaires mises en œuvre par l'Association Chemin de Fer de la Vendée pour garantir la sécurité des passagers du Train Restaurant

- Notre personnel est équipé de **protections** et de **gel hydro alcoolique**.
- **Désinfection et nettoyage** total du train (sièges, accoudoirs, portes, poignée, sol, vitres...) et de la gare après chaque voyage.
- Accueil à bord : nous réduisons la capacité d'accueil de nos voitures afin de respecter la **distanciation physique**.
- Le service à bord du train restaurant : le personnel de service est équipé de **protections**.  
Nous mettons à votre disposition du **gel hydro alcoolique**.
- Le **port du masque** est obligatoire par les passagers en gare. A bord du train restaurant le port du masque est obligatoire pour tout déplacement.

Chemin de Fer de la Vendée

2 bis, avenue de la gare - BP 80010 - 85 291 Mortagne-sur-Sèvre Cedex – Tél. 02 51 63 02 01

[chemindefer.vendee@wanadoo.fr](mailto:chemindefer.vendee@wanadoo.fr) - [www.vendetrain.fr](http://www.vendetrain.fr)

Association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – N° SIRET 392 902 31800030 – APE 9329Z